

PROCEDURE DEMATERIALISEE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DU 14 OCTOBRE 2026

Nouvelles formalités :

L'inscription à l'examen national des capacités professionnelles est soumise au paiement **d'une redevance d'un montant de 30 euros** qui a été instituée pour couvrir les frais d'organisation et de gestion administrative des centres d'examen.

Cette redevance est acquittée au moyen d'une procédure de paiement dématérialisée en ligne, par carte bancaire. Le paiement de la redevance couvre un passage unique **et conditionne l'inscription à l'examen.**

Une fois payée, la redevance ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, ni report à une session suivante, y compris si vous n'êtes pas présent le jour de l'examen. Il vous appartient de vous assurer que vous pourrez y participer.

L'examen porte sur l'une des trois spécialités :

- Transport routier lourd de marchandises ;
- Transport routier lourd de personnes ;
- Commissionnaire de transport.

Une seule option est possible car l'examen national se déroule sur la même période.

Vous ne pourrez donc vous inscrire qu'à une seule spécialité.

Les modalités :

Les épreuves se dérouleront simultanément dans un centre unique en Ile-de-France à Arcueil (94 110) pour les candidats domiciliés en métropole et des centres organisés dans les départements de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte ou La Réunion, pour les candidats y étant domiciliés

1 Vous devez tout d'abord vous rendre sur le site de paiement en ligne :

<https://capapro-transport.developpement-durable.gouv.fr/candidat/redevance>

2 Les inscriptions seront enregistrées par internet dans l'outil Cyclades, du 5 mai 2026, à partir de 12 heures (heure de Paris), au 26 juin 2026, 23 h 59 (heure de Paris), à l'adresse internet suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

